



Petit Pégase devient



Pour tout renseignement :

CAT – Aléop 53
CS 90210
22002 SAINT-BRIEUC Cedex 1
0 806 800 053*

**Prix d'un appel local*

Courriel : info.aleop53@paysdelaloire.fr

Info pratique

Transport à la demande

Loiron-Ruillé



Petit Pégase
devient



aleop.paysdelaloire.fr

QU'EST CE QUE LE TRANSPORT À LA DEMANDE ?

Une visite chez des amis, un rendez vous, un saut à la bibliothèque...

Le transport à la demande permet d'effectuer des déplacements de proximité et complète l'offre de transport du réseau Aléop.

Sur une simple réservation, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt «transport à la demande» le plus proche de chez vous et vous permet de rejoindre le point d'arrêt le plus proche de votre destination ou un pôle de centralité (Vitré ou Le Pertre).

Ces trajets sont possibles :

- le mardi de 9h à 12h30
- le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 19h
- le vendredi de 9h à 13h
hors jours fériés



Des véhicules adaptés, du personnel formé

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans ou demeurant en dehors de la partie agglomérée de leur commune, la prise en charge peut s'effectuer au domicile.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- Tickets unité : 2.00 €
- Carnet de 10 tickets : 16.00 €
- Hors département : 2 tickets
Gratuit pour les moins de 4 ans.

Points de vente :

- A bord des véhicules.
- Dans les points de vente Aléop en Mayenne (liste disponible sur aleop.paysdelaloire.fr).

COMMENT RÉSERVER ?

1. **Inscrivez vous en renvoyant le formulaire.**
L'adhésion est gratuite
2. **Réservez votre transport par téléphone, par courriel ou en ligne** au plus tard la veille de votre déplacement avant 14h (ou le vendredi avant 14h pour un départ le lundi).
 - Par tél au : **0 806 800 053*** de 8h à 17h du lundi au vendredi, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h. En été de 8h à 12h.
 - Par courriel : info.aleop53@paysdelaloire.fr
*prix d'un appel local
3. **Le véhicule passe vous chercher à l'heure convenue** (délai de + ou - 15 minutes).



QUELS SONT LES TRAJETS POSSIBLES ?

Les trajets sont possibles :

➤ Entre les communes suivantes :

Beaulieu-sur-Oudon
Bourgon
La Brûlatte
La Gravelle
Launay-Villiers
Le Bourgneuf-la-Fôret
Le Genest-st-Isle
Loiron

Montjean
Olivet
Port-Brillet
Ruillé-le-Gravelais
St-Cyr-le-Gravelais
St-Ouen-des-Toits
St-Pierre-la-Cour

➤ Au départ d'une commune du territoire vers un pôle de centralité (Vitré ou Le Pertre) :

- Vitré : Gare sncf, hôpital, centre ville

La desserte de Vitré est possible uniquement le mardi et le vendredi matin (arrivée entre 10h et 10h10 et départ entre 12h et 12h10).

- Le Pertre : Ehpad Saint Joseph

La desserte de l'Ehpad Saint Joseph au Pertre est possible uniquement le mardi de 9h à 12h30, le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 19h et le vendredi de 9h à 13h.



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Les déplacements s'effectuent uniquement d'une commune à une autre.
- Les parents doivent fournir leurs propres dispositifs de sécurité pour les enfants en bas âge (siège auto, réhausseur ...).
- Un mineur peut voyager seul, à partir de 7 ans, uniquement après réception de l'autorisation parentale par la centrale de mobilité.
- N'est autorisée qu'une seule utilisation du service par foyer et par demi-journée (un aller et retour).
- Le trajet retour ne pourra se faire moins d'une heure après l'arrivée.
- Un élève ne peut pas utiliser le service pour un usage scolaire.
- En période scolaire, un élève ne peut pas utiliser le service avant 16h30 excepté le mercredi après midi et le samedi.
- Deux absences injustifiées entraînent une radiation temporaire d'une durée de 6 mois.
- La plage horaire de fonctionnement correspond aux horaires de début et de fin de transport.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de l'envoyer par courrier :

CAT – Aléop 53
CS 90210
22002 SAINT-BRIEUC Cedex 1

ou par courriel à l'adresse :

info.aleop53@paysdelaloire.fr

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Commune :

Code postal :

Tél fixe :Tél portable :

Courriel :

Handicap :



Pour les mineurs, l'accord du responsable est obligatoire.

Je soussigné père,
mère, tuteur, autorise l'enfant désigné ci dessus à utiliser
le service du transport à la demande.

date :

signature obligatoire :

